

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le huit novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NOUVEAU, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

- Mr Jérôme CIANNI qui a donné pouvoir à Mr Jean-Claude NOUVEAU
- Mme Josiane FERRAND qui a donné pouvoir à Mr Eric FORGERAIS
- Mme Marie-Christine GIRAUD qui a donné pouvoir à Mme Claudette MAGNIEN
- Mme Stéphanie LETHENET, absente excusée

1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Pierre FLECHE est nommé secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2013

Monsieur Jean-Pierre FLECHE donne lecture du procès verbal de la réunion du 4 octobre 2013, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

3- FINANCES

Point des dépenses et des recettes à fin octobre 2013

Monsieur FLECHE présente la situation financière au 31 octobre 2013 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 316 466 € et les recettes à 583 712 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 37 536 € et les recettes s'établissent à 73 716 €.

Décisions modificatives en fonctionnement et investissement (délibérations)

Monsieur FLECHE informe les Conseillers de la nécessité de procéder d'une part à deux transferts de crédits

En section de fonctionnement dépenses :

- 10 000 € du compte 64 138 (autres indemnités) au compte 6218 (autre personnel extérieur)

En section d'investissement dépenses :

Crédit à déduire

- 1 000 € du compte 020 « dépenses imprévues »

Crédit à ouvrir

- 100 € au compte 21 568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de secours »
- 900 € au compte 2188 « autres immobilisations corporelles »

D'autre part à une rectification d'imputation concernant les réseaux d'eaux pluviales :

- Un titre au compte 21531 (chapitre 041) et un mandat au compte 21538 (chapitre 041) d'un montant de 67 150, 28 €

Après une présentation détaillée, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces décisions modificatives.

Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires :

Mr FLECHE informe les Conseillers que la Commune a reçu un premier versement de 850 € au titre du Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires. Cette dotation est versée aux Communes qui ont mis en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 ; sur la base de 50 € par élève cette aide financière devrait être de 2900 €.

4- ACCESSIBILITE MAIRIE

Avancement du dossier et adhésion à e.bourgogne (délibération)

Mr NOUVEAU et Mr FLECHE ont rencontré le 22 octobre dernier Mr l'Architecte LE GALLEE, et une personne d'un bureau d'études d'électricité en vue d'affiner le projet. Par ailleurs, l'extension de la mairie nécessite le déplacement des arrivées d'électricité et de Télécom situées en façade du bâtiment. L'armoire électrique de celui-ci sera mise aux normes (disjoncteurs...) et un diagnostic « amiante » doit être réalisé.

Le dossier de consultation des entreprises a été reçu en mairie ce jour et il doit être publié dans un journal d'annonces légales et mis en ligne sur un site dématérialisé. Dans ce contexte, Monsieur NOUVEAU propose aux Elus d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public (GIP) e.bourgogne pour mettre en ligne ce dossier. Après discussion, les Conseillers décident d'adhérer à ce groupement et autorisent Mr le Maire à signer tous les documents s'y référant.

5- VOIRIE

Intégration de la voirie du lotissement du Sentier dans la longueur de voirie communale (délibération)

Monsieur NOUVEAU fait part aux élus que le principe de transfert de la voirie du lotissement dénommé « le Sentier » a été acté lors du Conseil Municipal du 5 octobre 2012 et que le transfert du foncier a fait l'objet d'un acte notarié signé par les deux parties le 28 janvier 2013. La longueur de la voirie communale figurant parmi les critères d'attribution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), il convient d'actualiser ce dernier en ajoutant 125 mètres correspondant au linéaire de voirie du lotissement précité. La délibération prise à cet effet sera transmise à la Préfecture en 2014 en vue du calcul de la DGF 2015.

6- AERODROME

Avis d'exposition aux bruits :

Monsieur NOUVEAU fait part aux élus de la réception du rapport de présentation du projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Chalon-Champforgeuil. Ce document est destiné à maîtriser l'urbanisation au voisinage de l'aérodrome et dès son approbation en 2014 il deviendra opposable en complément du PLU. Le document reçu constitue en fait une révision du précédent plan d'exposition aux bruits adopté le 5 mars 1982. Les zones A et B situées sur l'aérodrome sont essentiellement réservées aux constructions en rapport direct avec l'activité aéronautique. La zone C dont la limite correspond sensiblement à la rue du Chagnelot ainsi qu'à la Grande Rue permet la construction de maisons individuelles non groupées. La zone D située plus à l'ouest ne présente aucune restriction à l'urbanisation. Ce projet de plan d'exposition au bruit étant compatible avec le PLU, le Conseil Municipal donne son accord pour répondre favorablement au PREFET. Au premier semestre 2014 le projet du Plan d'exposition aux bruits fera l'objet d'une enquête publique dans Communes de FARGES CHAMPFORGEUIL, LA LOYERE, FONTAINES et CHATENOY-LE-ROYAL.

7- CAF

Convention pour subvention du logiciel PERISCOLAIRE

La Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire subventionne l'achat de logiciel et formation informatique dédié à la gestion des accueils de loisirs. Dans le cadre du passage de réforme des rythmes scolaires, la Commune s'est dotée d'un logiciel de gestion pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire et a sollicité la CAF afin d'obtenir une subvention pour cette acquisition. En vue de percevoir cette aide financière estimée à 1863 €, les Conseillers à l'unanimité acceptent la convention d'objectifs et de financement établie entre la CAF et la Commune et autorisent Mr le Maire à signer cette dernière.

Convention pour site Internet « mon enfant. fr »

Monsieur DUMAS fait par aux Elus que la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire propose à la Commune de mettre en ligne des informations concernant les structures d'accueil (établissement d'accueil du jeune enfant et accueils de loisirs) dont elle assure la gestion. Ce site permet de faciliter les recherches des familles en matière d'accueils d'enfants (informations, disponibilités, coût..). Une convention est à signer afin de permettre à la Commune de fournir des renseignements concernant le fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire. Après délibération, les Conseillers, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée et à renseigner le site « monenfant.fr » de la CAF de Saône et Loire.

8- ECOLE

Monsieur DUMAS présente le compte-rendu du conseil d'école du 15 octobre dernier :

- Election des parents d'élèves du 11 octobre : 74 électeurs, 49 votants soit un taux de participation de 66 %. Sont élus : Bernadette DUTOIT, Christine TRAVERS et Stéphane BONU en qualité de titulaires ; Roxane MARTIN en tant que suppléante.
- Manifestations et sorties scolaires :
 - Marché de Noël et spectacle : jeudi 19 décembre, marché de 16H30 à 18H00 et spectacle à partir de 18H00.
 - La classe de CM1-CM2 se rendra à la patinoire ainsi qu'aux musées NIEPCE et DENON. Elle ira également assister à un spectacle « Circus Incognitus » à l'Espace des Arts.
 - La classe de maternelle ira voir « la Belle Escampette » au mois d'avril dans le cadre des rendez-vous des Piccolis.
 - Les élèves de GS au CM2 iront 8 fois à la piscine, les vendredis, du 31 janvier au 4 avril 2014.

9- SIVU THALIE ENFANCE JEUNESSE

Compte rendu du Comité Syndical du 16 octobre 2013

Parmi les dossiers traités, les plus importants sont résumés ci-après :
Point sur les dysfonctionnements des repas servis au centre de loisirs cet été par l'entreprise « Bourgogne Repas », rencontre avec un responsable de l'entreprise.
Modalités tarifaires et convention avec la Caisse d'allocations familiales : A compter du 1^{er} janvier la CAF de Saône et Loire modifie l'attribution des aides financières qu'elle verse aux familles dont les enfants fréquentent le centre de loisirs. Désormais le prix des repas ainsi que la journée et ½ journée seront modulés et facturés en fonction du quotient familial. De ce fait la CAF ne versera plus son aide aux familles mais au SIVU sous la forme d'une subvention

forfaitaire. La nouvelle tarification comprendra 6 tranches et les prix adoptés par le Comité Syndical du SIVU sont contenus dans le tableau ci-après :

JOURNEE :

Quotient Familial	Prix de la journée avec repas à compter du 1^{er} Janvier 2014
Qf<500	5,10 €
501-600	6,10 €
601 à 655	7,35 €
656 à 720	8,80 €
721 à 810	10,60 €
810-1000 et +	12,70 €

DEMI-JOURNEE

Quotient Familial	Prix de la demi-journée sans repas à compter du 1^{er} Janvier 2014
Qf<500	1,70
501-600	2,05
601 à 655	2,45
656 à 720	2,95
721 à 810	3,50
810-1000 et +	4,20

REPAS:

Quotient Familial	Prix du repas à compter du 1^{er} Janvier 2014
Qf<500	1,70
501-600	2,00
601 à 655	2,45
656 à 720	2,90
721 à 810	3,60
810-1000	4,30

Les familles qui n'autoriseront pas le SIVU à utiliser l'accès CAFPRO (accès au quotient familial des familles) se verront automatiquement appliquer le tarif de la dernière tranche (QF supérieur à 810).

10-GRAND CHALON

Compte-rendu des COP et entretien pour le PLUi avec l'agence d'urbanisme

COP SPORT :

Monsieur FLECHE présente le compte rendu de la COP SPORT du 6 octobre qui portait essentiellement sur la préparation du budget 2014 et les études de rénovation des stades Léo Lagrange et Garibaldi.

COP EAU ET ASSAINISSEMENT :

Monsieur VADOT fait part aux élus des dossiers examinés lors de la réunion du 21 octobre dernier :

- Schémas directeurs « eau et assainissement » : Mise en place d'une action globale sur 10 ans (programme pluriannuel des travaux) pour répondre aux besoins des usagers et

protéger les ressources et la qualité du milieu récepteur. Le schéma directeur eau potable aborde les thématiques suivantes :

- Sécurité de l'approvisionnement
 - Garantie de la qualité de l'eau
 - Performance des réseaux
 - Amélioration du réseau hydraulique
 - Anticiper le vieillissement des installations
 - Sécurisation de l'alimentation en situation de crise
 - Optimisation de la défense incendie
- Conventonnement avec l'agence de l'eau Rhône méditerranée Corse d'une durée de 6 ans.

Monsieur VADOT informe les élus que la mise en service de la station de pompage située rue des Prés est différée dans l'attente de l'autorisation d'envoi des eaux usées à la station d'épuration de CHALON. En raison de la pluviométrie excessive, les travaux de suppression des bassins 2 et 3 de la lagune ainsi que le remodelage du premier sont repoussés au printemps 2014.

COP ACTION SOCIALE

- Création d'une maison locale de l'autonomie pour personnes âgées : accueil, information et orientation des personnes âgées /handicapées ou de leurs familles, Evaluation des besoins, l'élaboration, le suivi et la coordination des plans d'aide et d'intervention à domicile.
- Modification des règlements de fonctionnement des espaces multi accueil et de la crèche familiale.
- Elaboration d'un règlement de fonctionnement pour les Relais d'Assistants Maternelles (missions et rôle des RAM).
- Construction d'un espace multi accueil et d'un RAM sur la Commune de GIVRY.

COP ENVIRONNEMENT

Monsieur CHANAS présente les dossiers examinés lors de la COP « environnement » du 21 octobre dernier :

- Bilan provisoire de l'optimisation des déchets.
- Présentation du rapport d'activités des déchets 2012.
- Deux chiffres clés : -7 kg de réduction des ordures ménagères par habitant en 2012
Les erreurs de tri pour les emballages (bacs jaunes) sont de 27,7%
- Bilan des travaux engagés dans les Communes suite aux diagnostics « énergie ».
- Présentation du programme d'animation environnement dans les écoles.

Le Vice-Président en charge de l'environnement a reconnu que le manque de communication sur les nouveaux horaires des déchetteries était préjudiciable pour la qualité de ce service. Le planning d'ouverture des déchetteries est consultable sur le site du GRAND CHALON, ces horaires seront joints au FARG'INFOS de janvier 2014.

COP URBANISME/DEPLACEMENT du 14 octobre

Plusieurs thèmes ont été abordés lors de cette réunion, notamment :

Schéma directeur du réseau cyclable de l'agglomération

Intégré au PDU (Plan de Déplacement Urbain) le schéma a été approuvé le 25 mars 2010,. Il prévoit la réalisation de 118,6 km voies cyclables pour un coût global de 9 800 000 € HT. 31,2

km sont actuellement réalisés il en reste par conséquent 87,4 km à créer. Dans les réalisations récentes :

Liaison CHALON-CHATENOY : 296 000 € TTC longueur = 1 575 m

Liaison CHALON-St MARCEL : 262 000 € TTC longueur = 1 600 m

A l'étude CHALON-CRISSEY : 360 000 € TTC longueur = 2 400 m réalisation en 2014

CHALON-FRAGNES : étude en 2014

Règlement local de publicité intercommunal :

La procédure d'élaboration est similaire à celle du PLU, la prescription du document a été faite lors du Conseil Communautaire du 23 novembre 2013. Une consultation de cabinets s'est déroulée du 4 au 25 octobre 2013 en vue du démarrage des études en mai 2014. La Commune de FARGES n'est pas concernée par cette réglementation plus spécifique à la ville centre et à la 1^{ère} couronne.

Récolement des permis de construire

Le service urbanisme du GRAND CHALON, instructeur des autorisations d'urbanisme de FARGES-LES-CHALON va réaliser pour le compte des Communes membres de l'Agglomération la vérification de la conformité des travaux dans les cas obligatoires (travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, situés dans un secteur sauvegardé ou dans un site classé) et dans certains cas particulier sur la demande du Maire. Le pétitionnaire sera informé préalablement par courrier du passage du service d'urbanisme.

Archivage des dossiers instruits

En vue de leur archivage le GRAND CHALON va remettre aux Communes les dossiers de permis de construire qu'il a instruit ; ce transfert interviendra après réception de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux. Ce service conservera les autorisations de lotir 10 ans les certificats d'urbanisme opérationnels 3 ans et les déclarations préalables 2ans.

Taxe d'aménagement :

Le GRAND CHALON va prochainement transmettre à chacune des Communes pour lesquelles il assure l'instruction des autorisations d'urbanisme, des estimations concernant la perception de la taxe d'aménagement 2014.

Cette taxe générée par l'autorisation d'urbanisme, est recouvrable soit en deux échéances (12 et 24 mois) lorsque le montant est supérieur à 1500 €, soit un seul paiement (12 mois) lorsque le montant est inférieur à ce seuil.

Logiciel d'instruction :

Le logiciel d'instruction « urbapro » actuellement utilisé par le service urbanisme du GRAND CHALON sera installé sur un poste informatique dans chaque Commune. Les nouveaux dossiers seront saisis directement par la commune qui pourra consulter ultérieurement pourra suivre les différentes étapes d'instruction.

11-FARG'INFOS de janvier 2014

Préparation du bulletin de janvier 2014

Monsieur CIANNI liste les différents articles qui paraîtront dans le prochain FARGES'INFOS : Edito, état civil, associations, CCAS, rythmes scolaires, SIVU tarification 2014, Conseil de Jeunes, Accueil de loisirs périscolaire, élections municipales 2014, déchetterie, AFR, éthéâtrales, travaux accessibilité de la Mairie, installation du défibrillateur, recensement militaire,

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 6 décembre 2013 à 18h00.

Le Maire

Jean-Claude NOUVEAU